

L'an 2021, le 18 novembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de S. FOLLIN-Maire ;

Présent(e)s : Mmes Karine BATTISTELLA, MOONEN Marianne, CHOUREAU Annie, KOSIAK Céline, M. PUECH Alain,

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes BOEHM Annie, NEVEU Virginie, OLIVIER Laurence OLIVIER Régis,
M. VIGNERON Pierre qui donne pouvoir à M. FOLLIN Stéphane

Secrétaire de séance : Mme BATTISTELLA Karine.

DELIBERATION N° 2021/39 : PRISE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION POUR DESTRUCTION DE NIDS DE GUÊPES

M. le Maire rappelle en préambule que la commune est conventionnée avec la société Normandie Guêpes/Normandie Nuisibles d'Etalleville pour la destruction des nids de guêpes et frelons. Un des administrés ayant fait appel à une autre entreprise (Stop Nuisibles de Bourville), celui-ci demande néanmoins une prise en charge équivalente par la commune pour cette intervention qui lui a coûté 70 euros.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour la prise en charge de cette participation sur les mêmes critères que la Sté Normandie guêpes/Normandie Nuisibles d'Etalleville

DELIBERATION N° 2021/40 : CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTURE ET DU FINANCEMENT POUR LE PROJET DE RENOVATION - EXTENSION DU LOGEMENT COMMUNAL ET DE LA MAIRIE

M. le Maire indique que la commune a sollicité par demande officielle le 23 septembre 2021, trois architectes pour permettre de retenir l'un d'eux en tant que maître d'œuvre du projet.

Les candidats sollicités sont : cabinets A2B d'Offranville, Pascal Valognes de Valliquerville et Atelier d'Antan de Veules-les-Roses. Seuls les cabinets d'architectes P. Valognes et A2B ont répondu dans le délai imparti fixé au 14 octobre 2021.

Considérant les conclusions de la commission communale d'appels d'offre du 21 octobre 2021, il est proposé aux membres du conseil de retenir le cabinet d'architecture P. Valognes. Et ce notamment, au regard des compétences identifiées pour des réalisations similaires (mairies de Duclair, Valliquerville) et également du fait de retenir pour ce nouveau projet un nouveau cabinet d'architecture, A2B ayant assuré la maîtrise d'œuvre de la construction de la salle polyvalente communale en 2010.

Il est par ailleurs retenu d'assurer le financement du projet estimé à 250 000 euros par des fonds propres du budget communal, notamment issus de la vente du presbytère et par des demandes de subventions (Etat, Département et Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre). Des demandes de subventions qui pourraient ne concerner que la partie mairie du projet (bâtiment public) et non la partie logement communal (bâtiment privé).

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal pour retenir, dans le cadre du projet, le cabinet d'architecture Pascal VALOGNES et un financement réparti entre fonds propres communaux et demandes de subventions qui seront déposées auprès des différents organismes (Etat, Département, communauté de Communes, etc)

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

DELIBERATION N° 2021/41 : **MOFIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2021/38 RELATIVE AU NOEL COMMUNAL**

M. le Maire fait valoir qu'une erreur s'est glissée dans cette délibération en date du 08 octobre 2021, retenant un bon cadeau de 150 euros pour les lauréats 2020 au baccalauréat. Il s'agit comme à l'habitude de proposer un virement bancaire et non un bon d'achat.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal pour valider ce virement bancaire de 150 euros en tant que cadeau de récompense.

POINTS D'INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur la démarche de recensement des indices de cavités souterraines sur notre territoire : suite au rendez-vous du 04 novembre 2021 avec le cabinet d'étude ALISE (M. Lamarre) en charge du dossier, la démarche est planifiée de la manière suivante sur un délai estimé à 10 -12 mois (année 2022) :
 - * d'ici la fin de l'année, recherches documentaires par la commune au niveau des archives communales ;
 - * début janvier, courrier officiel d'information (à entête commune, cabinet d'étude et département) et affichage permettant de solliciter individuellement tous les administrés sur cette problématique ;
 - * débriefing par le cabinet d'étude des données collectées ;
 - * visites de terrain par les intervenants du cabinet ALISE ;
 - * réalisation et remise des conclusions de l'étude aux élus et information de la population ;
 - * réalisation et validation du document définitif « recensement des indices de cavités souterraines-commune d'Héberville ».
- Point sur le repas du CCAS et le Noël communal : un repas prévu le 05 décembre 2021 et pour lequel la préparation de la salle est programmée le samedi 04 décembre à 14h. Pour le Noël communal prévu le 18 décembre 2021, il est retenu un spectacle de marionnettes (« La légende du Roy Arthur ») par une troupe d'intervenants de Saint-Saëns et un goûter confectionné par les membres du conseil municipal.
- Point sur la signature du compromis de vente du presbytère : une signature en date du 03 novembre 2021 effectuée à l'office notarial Lethuillier-Bréant en présence des acquéreurs (MM. Degrémont et Lasnon et Mmes. Degrémont et Lasnon) et des représentants de la commune (M. Follin et Mme Battistella). Il est prévu une signature de l'acte de vente d'ici le 31/12/2021, pour une somme de 120 000 euros, au bénéfice de la commune.

- Point DECI : l'entreprise Tiercelin est récemment intervenue au niveau de la réserve incendie située Rue de l'Eglise et ce au regard du refus de validation formulé par le SDIS (Mme DRAULT Sabrina). Suite à une entretenuée privée avec le SDIS sur la commune de Bourville, Mme MOONEN souligne que la validation technique de la réserve de notre commune n'est pas acquise et ce de par le constat d'une insuffisance de niveau de la plateforme d'aspiration. Mme MOONEN se propose de contacter l'entreprise TIERCELIN pour permettre d'identifier un comblement de la plateforme d'aspiration avant nouvelle sollicitation du SDIS ;
- Point animations 2022 : suite à la mise à l'arrêt du Comité des Fêtes, il avait été envisagé par le Conseil Municipal d'organiser la Foire à Tout le jeudi de l'Ascension. A défaut, il pourrait être retenu d'organiser le 18 juin 2022, une soirée conviviale : de type fête des voisins avec musiciens. A préciser d'ici le début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Les Membres du Conseil Municipal

Le Maire



→ *glu.*